



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
12.12.2008

L'an deux mille huit et le dix huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mmes BONNÉ, GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, THUEL.

N° 08/210

Absents : Mme BERTRAND (excusée), Mr RAYNAL, Mlle CARLES (excusée), Mr RASKOPF (excusé), Mme BORIES, Mrs BENEZECH (excusé), BUONGIORNO (excusé), Mme RAHOU (excusée), Mr LE ROCH (excusé).

Secrétaire : Mr DE GUALY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire.

**CONTRAT DE
PRESTATIONS DE
SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION LES
FRANCAS – Années
2010 - 2011**

Le contrat de prestations qui lie la Mairie avec l'association des Francas pour la mise en œuvre d'actions d'animation à vocation socio-éducative en direction des enfants et des adolescents arrive à son terme le 31 décembre 2008.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée (articles 28 et 30 du code des marchés publics) afin de conclure un nouveau contrat pour les années 2009, 2010 et 2011.

Deux dossiers de consultation ont été retirés mais seule l'Association des Francas de Saint-Juéry a présenté une offre. La commission d'appel d'offres, réunie le jeudi 11 décembre 2008 a ouvert le pli. Le montant pour l'année 2009 excédant de 15 917 € le marché de 2008, une négociation est intervenue avec cette association (comme la procédure adaptée le permet), pour parvenir à un montant qui prenne en compte à la fois la qualité et une gestion rigoureuse du service demandé à l'association.

Adopté à l'unanimité

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 18 décembre 2008 pour attribuer le marché à l'association des Francas de Saint-Juéry. Le montant des prestations s'élèvera pour 2009 à 357 000 €, pour 2010 à 364 140 € et pour 2011 à 371 422 €.

Entendu le présente exposé,

Vu les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE les conditions du contrat de prestations présenté par l'association des Francas de Saint-Juéry.

AUTORISE le Maire à signer ce contrat de prestations dont le montant prévu pour 2009 sera de 357 000 €, pour 2010 de 364 140 € et pour 2011 de 371 422 €.

DEMANDE qu'un bilan soit fait à la fin de chaque année, mi-décembre, afin de réajuster par avenant, en cas de besoin, le prix payé par la collectivité.

DIT que les crédits seront prévus au budget principal 2009, 2010 et 2011.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,